

LE Bulletin

Municipal de

GÉNÉRAC

n° 55

DÉCEMBRE 2025



Page 5

Actions de sécurisation routière
dans le village

Page 8

Page des enfants

AGENDA DÉCEMBRE

Samedi **06**

Conseil municipal

à 09h00

Château

Dimanche **07**

Marché de Noël

&

Conte de Noël

de 14h00 à 18h30

Gymnase

à 18h00

Stade BOURDY

Vendredi **12**

Don du sang

de 14h30 à 19h00

Léopold Delmas

Dimanche **14**

Gospel

à 17h00

Église

Mardi **16**

Collecte des encombrants

Toute demande doit être adressée auprès de Nîmes Métropole 72h avant le jour de la collecte, soit au 04 66 02 54 54 ou sur www.nimes-metropole.fr

TAGADAS
Match à domicile

**CALENDRIER
TAGADAS**

Gymnase de Générac
13 décembre à 20h00
VS Lattes





Chères Gêneracoises,
Chers Gêneracois,

Décembre s'installe doucement dans notre commune, apportant avec lui l'esprit des fêtes et la joie de se retrouver.

ÉDITO

Je vous donne rendez-vous le **dimanche 7 décembre** au gymnase, pour le **Marché de Noël**, un moment de convivialité et de découverte où artisans, producteurs et associations locales feront briller le savoir-faire et la générosité de notre territoire.

Petits et grands pourront également s'émerveiller devant le **conte de Noël** projeté au stade sur écran géant, une parenthèse enchantée à vivre en famille ou entre amis.

En cette belle période de fin d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux.

Que ces fêtes soient remplies de joie, de rires et de moments précieux partagés avec ceux qui vous sont chers.

Joyeux Noël et très belles fêtes à toutes et à tous !

L'Art de Vivre Autrement !

Votre Maire,
Frédéric TOUZELLIER

“ Ça s'est passé Au mois de novembre

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 Novembre a une nouvelle fois rassemblé de nombreuses personnes autour du Monument aux Morts pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France. En ce jour de mémoire, notre commune a tenu à rappeler l'importance de transmettre aux générations futures le souvenir de ces femmes et de ces hommes dont le sacrifice a permis de construire la paix. Autour des élus, anciens combattants, représentants du 503^e Régiment du Train et de la gendarmerie, ainsi qu'un public venu en nombre ont partagé ce moment de recueillement.

La cérémonie a été marquée par la participation active de jeunes volontaires de l'EPIDE de la Grand Combe qui ont pris part aux lectures préparées pour l'occasion. Ils ont également déposé une gerbe avec des enfants de Générac, symbole de leur engagement et de l'importance de faire vivre le devoir de mémoire dès le plus jeune âge..

Leur présence, aux côtés des différentes générations réunies, a donné à ce moment de recueillement une dimension à la fois simple, sincère et profondément symbolique.



Après les discours et l'appel aux morts, la Marseillaise a été entonnée, portée par l'ensemble des participants. Ce temps fort a rappelé, avec solennité, la nécessité de rester unis autour des valeurs de liberté, de solidarité et de paix.

RÉNOVATION DES CHAUFFERIES DES ÉCOLES

La commune a engagé, durant les vacances de la Toussaint 2025, un chantier majeur : le **remplacement complet des chaufferies** de l'école élémentaire Li Flou d'Armas et de l'école maternelle Les Aristoloches (coût total de l'opération : 100 000€ HT).

Ces équipements devenus obsolètes et impossibles à réparer durablement, ont été remplacés conformément à l'audit énergétique réalisé sur le groupe scolaire en début d'année.

Les travaux ont permis :

- l'installation de **chaudières à condensation**, plus performantes ;
- la modernisation complète des réseaux de chauffage ;
- la mise en place progressive de **thermostats dans chaque classe** ;
- l'intégration d'une régulation modernisée, conforme au décret BACS, permettant un pilotage précis des températures.



Cette rénovation apporte déjà des bénéfices concrets :

- un **meilleur confort thermique** pour les élèves et les enseignants ;
- des **températures plus stables** et plus adaptées aux usages ;
- une **consommation d'énergie optimisée**, en cohérence avec nos objectifs de sobriété.



La dernière étape - l'installation des thermostats dans l'ensemble des salles - est en cours et finalisera la performance du nouveau système.

Cette rénovation s'inscrit dans un **plan de sobriété énergétique plus large**, qui prévoit également des actions pour le **confort d'été** : protections solaires, amélioration de l'isolation, ventilation, renaturation des cours, etc. Ces mesures seront déployées progressivement dans le cadre d'un **plan pluriannuel d'investissement**, afin d'améliorer durablement la qualité des bâtiments scolaires. La commune poursuit ainsi sa volonté d'investir dans un cadre d'apprentissage **plus sûr, plus confortable et plus durable**.

“ Ça s'est passé Au mois de novembre

ACTIONS DE SÉCURISATION ROUTIÈRE

Miroirs de rue

Trois miroirs ont été installés par les services municipaux pour améliorer la visibilité :

- à l'intersection de l'avenue Souleïado et la rue du Margal,
- à l'intersection de la rue de la Mairie et la Grand-rue,
- à l'intersection de la Grand-rue et la route de Campagnolle.



Éclairage public

Un réverbère solaire a été installé dans le lotissement des Chenevières afin de sécuriser le passage de la Petite Venise.

Un lampadaire a également été ajouté au réseau d'éclairage public, chemin des Amandiers, suite à la sollicitation des riverains lors de la réunion de quartier.



Passage piétons

Un passage piétons a été créé sur la Grand-rue vers le cheminement piéton du parking place Soleyrol.

BILAN DU CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis le début du contrat en 2017 avec l'entreprise CITEOS, ce sont **711 luminaires** qui ont été remplacés en LED, ce qui représente **100%** de notre éclairage public.

Alors que l'objectif à atteindre en 2029 est de -74% d'économies d'énergie, la commune a d'ores et déjà atteint cet objectif en 2025 en réalisant **-76% d'économie**.

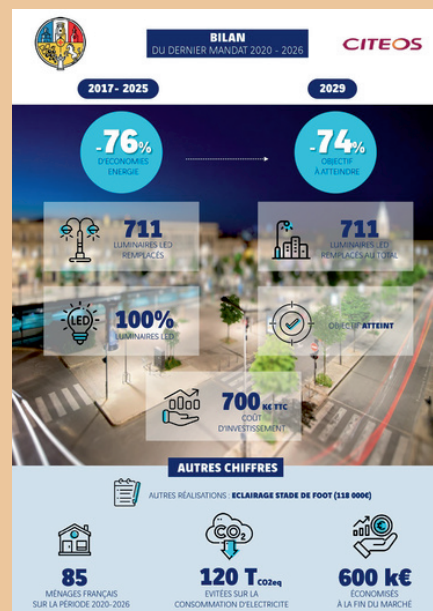
Grâce à cet engagement, nous disposons d'un éclairage public de qualité en préservant l'environnement par la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Après l'éclairage public, place aux bâtiments communaux.

Cette action se poursuit actuellement aux écoles communales.

Toutes les classes du premier étage de l'école primaire LI FLOU D'ARMAS sont désormais équipées d'éclairage LED.

Un **confort visuel** amélioré pour les **élèves** et les **enseignants**.



L'un des premiers bénéfices de la LED est la qualité de la lumière. Elle est plus stable, ne scintille pas et offre un rendu lumineux plus homogène. Cela réduit :

- la fatigue visuelle,
- les maux de tête,
- les difficultés de concentration.

Ces améliorations ont un **impact direct** sur le **bien-être** et la **réussite scolaire**, la **réduction de la chaleur** et des **coûts** (facture).

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Suite à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), un nouveau souffle a été donné à notre **Réserve Communale de Sécurité Civile** avec l'engagement de nouveaux **volontaires bénévoles**.

Le lundi 27 octobre s'est tenue leur 1ère réunion.



À cette occasion a été évoqué le **bilan de la saison estivale** où les bénévoles ont essentiellement effectué des missions de **sensibilisation** de la population sur le **risque feu de forêt** lors des journées de **vigilance rouge**. Elles seront reconduites l'été prochain avec la volonté d'**étendre** les patrouilles aux journées de **vigilance orange** sur une amplitude horaire plus importante. Malgré une sécheresse avérée ponctuée de deux épisodes caniculaires, aucun feu de végétation n'a été rapporté sur le territoire communal.

La réunion a aussi permis de définir les **objectifs** de l'année **2026**, en termes de **moyens humains** et **matériels**, de **formation** et de **missions**. À ce titre, diverses perspectives sont envisagées : **formations incendie** et **secourisme**, actions de **prévention des risques majeurs**, **rencontres** avec les acteurs des secours, **vérification** des hydrants, acquisition de petit matériel et d'un véhicule dédié, réalisation d'un exercice de sécurité civile à l'échelle communale.

Aujourd'hui composée de **17 bénévoles**, la RCSC a pour ambition d'atteindre un effectif composé de 20 à 30 réservistes afin de pouvoir répondre à un éventail plus large de missions au profit de la population.

Si cette aventure vous tente, vous pouvez vous rapprocher du service communication de la commune, sur place aux heures d'ouverture de la mairie, ou par mail à communication@generac.fr



L'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Le **débroussaillage** c'est dès à présent. Il s'agit d'une mesure **nécessaire** et **indispensable** afin de **protéger** ses biens d'un **incendie de végétation**.

La **réglementation** forestière **impose aux propriétaires** de constructions situées à **moins de 200 mètres** d'une forêt ou d'une garrigue ou à **l'intérieur d'un massif** de débroussailler sur une distance de **50 mètres autour de chaque bâtiment**. Ces travaux sont à la charge des propriétaires des constructions, y compris si la zone à débroussailler se situe au-delà de leurs propriétés.



Pour être pleinement efficace, le débroussaillage doit s'accompagner de l'**élimination des végétaux** présents sur les **toitures** et dans les **gouttières** et de la **suppression** aux abords des constructions de tous les **stockages combustibles** qui pourraient s'enflammer au contact de l'incendie.

Retrouvez toutes les informations sur :

www.gard.gouv.fr/.../OLD-Obligation-legale-de-

Jean-Pierre KULCZAK

Mise en place d'une citerne souple

Afin de r  pondre au risque incendie sur le secteur de **Puech Cocon**, la commune a fait proc  der    la mise en place d'une **citerne souple de 120m³**, avec un double objectif :

- ✓ disposer d'une quantit   suffisante d'eau dans une zone o   l'interface for  t/habitat est la plus importante sur le territoire communal,
- ✓ se conformer    la r  glementation relative    la D  fense Ext  rieure Contre l'Incendie en compl  tant le r  seau hydraulique existant.

L'identification de l'emplacement s'est faite en **coop  ration avec le SDIS**, l'enjeu   tant de trouver une parcelle communale adapt  e    l'acc  s et    la manoeuvre des v  hicules feu de for  t, proche des habitations    d  fendre.

Une borne BRL avoisinante a   t   r  ouverte, ce qui a permis de remplir la citerne avec de l'eau brute en pr  servant ainsi la ressource en eau potable.



Le co  t de l'op  ration s'  l  ve    20 000   , **subventionn      80% par l'Etat** au titre du **Fonds Vert**, auquel il faut ajouter les frais de r  ouverture de la borne BRL.

Avec ce nouvel   quipement, la commune poursuit son action en mati  re de **D  fense de la For  t Contre l'Incendie**, d'autres r  flexions   tant actuellement men  es sur le sujet en termes de **pr  vention** et de **lutte contre l'incendie**.

Le **Centre de Secours de Saint-Gilles** a proc  d      la r  ception de la citerne le vendredi 21 novembre, en pr  sence de Jean-Pierre KULCZAK et de **r  servistes de la R  serve Communale de S  curit   Civile**. Ces derniers ont b  n  fici   d'une formation sur la D  fense Ext  rieure Contre l'Incendie (DECI) de la part des sapeurs pompiers, ainsi que sur le fonctionnement de la citerne.



Emploi du feu

Dans le d  partement du Gard, l'usage du feu est **strictement r  glement  ** pour pr  venir les incendies de for  t. Pour rappel, le **feu de for  t** repr  sente le **2  me risque naturel MAJEUR** dans notre d  partement et **93%** des d  parts de feu sont d'**origine humaine**.

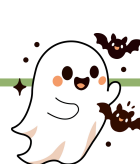
Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
						15			15			
Brûler des végétaux coupés dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration				INTERDIT			Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied dans et jusqu'à 200m de bois	Possible (*) avec déclaration					INTERDIT			Possible (*) avec déclaration			

« Il est d  fendu    toute personne autre que le propri  taire de terrains, bois  s ou non, ou autre que les occupants de ces terrains du chef de leur propri  taire, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'   une distance de 200 m  tres des bois et for  ts ainsi que des terrains assimil  s soumis aux dispositions de l'article L. 131-4. »

Donc, le droit de faire du feu est li   au droit de propri  t  .

*Les possibilit  s peuvent varier pour tenir compte des conditions climatiques (si le vent est sup  rieur    20 Km/heure, interdiction stricte). L'usage du feu n  cessite une **pr  sence humaine permanente** et l'**obligation** d'une **r  serve d'eau** et d'un **t  l  phone**.

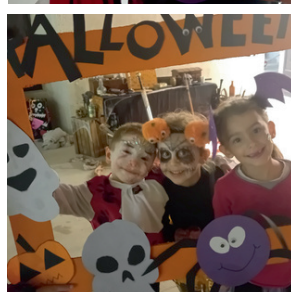
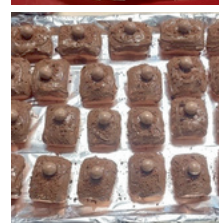
Jean-Pierre KULCZAK



HALLOWEEN AU CENTRE DE LOISIRS

Le vendredi 31 octobre, le service Enfance Jeunesse a organisé une soirée exceptionnelle au château pour fêter Halloween avec les enfants du centre de loisirs. Durant les vacances d'automne, divers ateliers ont été mis en place pour la création des décors et la confection de plein de terribles gourmandises !

Entourés de leurs animateurs et des personnels du service, les enfants déguisés ont passé une soirée en musique dans un décor à couper le souffle. L'équipe éducative leur a préparé des jeux collectifs et une playlist pour une soirée endiablée !



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Suite aux élections du 5 novembre dernier, 12 enfants des écoles publique et privée de la commune ont été élus par leurs camarades en parfaite parité.

Le mardi 18, ils ont été invités avec leurs parents au château, dans la salle du Conseil municipal, pour la cérémonie d'investiture. Devant les élus présents et leurs parents, chacun à son tour s'est présenté, a fait part de ses motivations et a pu exprimer ses premières idées. Ils auront l'occasion de les présenter par la suite lors des Conseils municipaux qui leur seront dédiés.

Les enfants ont été vivement applaudis et félicités pour cet exercice qu'ils ont assuré avec beaucoup de courage et d'imagination.

Une sacoche contenant le kit du jeune élu leur a été remise et c'est avec beaucoup de fierté qu'ils ont vêtu leur écharpe bleu blanc rouge avant d'entonner la Marseillaise.

La cérémonie s'est clôturée par un moment d'échange convivial.

Sont élus pour l'école publique LI FLOU D'ARMAS : Joy AGULLO, Sarah CARPIO, Nesrine CHARRABI, Loïss CORNIER, Romane FRANÇOIS, Siméon JOLIET MAISONNEUVE, Bilel M'BARKI, Kelan PHETSARATH et Gina RIBEIRO.

Sont élus pour l'école privée Saint-Louis : Théo CESPEDES, Roméo MARTINEZ et Ismaël TAMIMI.



NOUVEAU

GARD O PADEL



Gard O Padel a ouvert officiellement ses portes le 22 novembre !

Le club propose **4 terrains de padel dernière génération**, accessibles à tous les niveaux, du débutant au joueur confirmé.

Gard O Padel, c'est aussi :

- Une **école de padel** pour les enfants (le mercredi) et des cours collectifs/individuels encadrés par un coach diplômé (du mardi au jeudi),
- Des **tournois**, animations et événements tout au long de l'année,
- Un **espace convivial** avec buvette et zone de détente pour partager un moment entre amis ou en famille ouvert à tous, tous les midis et tous les soirs,
- Une application dédiée pour **réserver ses terrains en quelques clics** (Gard O Padel sur App Store et Play Store).



Nous tenons également à adresser un remerciement chaleureux à Monsieur le Maire ainsi qu'à toute son équipe pour leur soutien et leur accompagnement tout au long du projet. Leur appui a permis de donner vie à ce lieu sportif ouvert à tous.

L'équipe vous attend nombreux pour découvrir ce nouveau lieu dédié au sport, au partage et à la bonne humeur !

Contact Anaïs ECANVIL, gérante du club au 07 67 51 47 23



L'équipe Gard O Padel

PHARMACIE DE GÉNÉRAC

PHARMACIE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES



Le lundi 17 novembre, la pharmacie de Générac a signé la charte "**Pharmacie Ambassadrice du Don d'Organes**", en partenariat avec l'AFFDO (Association Française des Familles pour le Don d'Organes) représentée par son Président, le Docteur Didier HÈVE et le collectif Greffes+ représenté par le Docteur Nathalie BAVOIL, référente Pharmacie,

Par cet acte, la pharmacie rejoint le réseau des pharmacies engagées pour informer, sensibiliser et encourager le dialogue autour du don d'organes.

Elle contribuera ainsi, aux côtés de l'AFFDO et du collectif Greffes+, à relayer les informations essentielles et à répondre aux questions du public.

Devenir Pharmacie Ambassadrice du don d'Organes, c'est participer à un mouvement solidaire National, permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

Le don d'organes en quelques chiffres :

- **6 035** greffes réalisées par an
- **29 000** personnes en attente de greffe
- **70 000** Français vivent grâce à une greffe
- **Près de 1 000** décès/an de personnes en attente de greffe.

Maurice BLACHAS





PERMANENCES OPAH-RU - Coeurs de Bourgs

Vous êtes **propriétaire occupant, propriétaire bailleur, copropriétaire** ou **locataire**, dans le centre de G3 G3 G3 ?

Savez-vous que vous pouvez obtenir des aides financières ainsi qu'un accompagnement pour améliorer votre bien immobilier ?

✓ Pour tout savoir sur ce dispositif, le cabinet URBANIS vous propose des **permanences** les 1er et 3e mercredi du mois, **de 14h00 à 17h00**, au **CCAS de G3 G3 G3** - Avenue Yves Bessodes.

✓ Les **prochaines permanences** sont programmées les **mercredis 3 et 17 décembre**.

Vous pouvez également contacter le cabinet URBANIS : ☎ 04 85 69 58 04

✉ coeursdeboursagglo@urbanis.fr

IMPORTANT ! Ne commencez pas vos travaux avant le **dépôt du dossier** accompagné d'une **autorisation d'urbanisme** auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Tout projet commencé ne pourra être financé.

Le mot de l'opposition

Noël approche...

Cette période de l'année est à la fois merveilleuse et morose. Merveilleuse dans l'imaginaire de chacun, avec les enfants qui ont les yeux qui brillent, le froid de l'hiver et la chaleur d'une cheminée, les cadeaux au pied du sapin illuminé et les retrouvailles en famille. Pour certains c'est le cas et soyons en heureux. Pour d'autres, qu'ils soient sans enfant, sans cheminée, sans argent pour les cadeaux, le beau sapin, les belles guirlandes, ou qu'ils ressentent le manque de proches, c'est une période plus compliquée.

Malheureusement, les difficultés sont nombreuses que ce soit sur le plan économique comme sur le sujet plus général de l'évolution de notre société, de l'espoir en l'avenir et de l'isolement. Alors en ce mois de décembre, je souhaite avant tout que le plaisir heureux des uns ne fasse pas oublier les difficultés des autres et que l'on maintienne ce qui fait l'essentiel, la sincérité des intentions et de l'attention aux autres.

Concernant la Commune, la majorité a décidé cette année d'avancer les **décisions concernant le budget 2026**. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera voté au conseil municipal de décembre (information disponible à la date à laquelle j'écris ces lignes). Le DOB définit les orientations qui seront prises dans la construction du budget (légalement le budget détaillé est voté 2 mois après). En 2025, 2024, 2023, 2022, 2021, le DOB avait été voté en février et le délai de 2 mois n'avait pas été respecté ; En 2020, il avait même été voté après les élections municipales de juin, 15 jours avant le budget. Il est vrai que la situation budgétaire est une urgence, mais sans le vote du budget de l'état, les prévisions 2026 sont difficiles. En 2025, la majorité a engagé près de 100 000 € pour le projet de la place (il n'était prévu que 25 000€ dans le plan d'investissement en 2025), a mené un projet mal subventionné au stade Bournac qui a laissé 1 million d'€ à la charge des g3 g3 g3. En juin, une étude a été commandée à un cabinet pour réaménager les prêts de la commune pour un montant de 1,8 million et pour souscrire un nouveau prêt de 700 000€. Ce cabinet a consulté 4 banques. Finalement, Mr le Maire a décidé de souscrire un prêt auprès d'un 5^{ème} établissement (quel est l'expert qui a conseillé ?) et de repousser le réaménagement des prêts en cours alors que cela a été voté au dernier conseil municipal du 10/09. Comme toujours, on constate un manque de transparence sur ces décisions. A l'approche de Noël, tout le monde sait qu'il est important de dépenser selon ses moyens pour préserver l'avenir et que ce n'est pas la distribution de cadeaux qui crée les liens profonds entre nous, car cela ne s'achète pas. D'ailleurs le Père Noël n'utilise pas les enfants, il est là pour les protéger, c'est son plus beau cadeau.

Je vous souhaite une fin d'année chaleureuse et un JOYEUX NOEL !

DU CÔTÉ DE L'AGGLO

À l'occasion de la **Semaine européenne de la réduction des déchets** (SERD) qui a lieu du 22 au 30 novembre 2025, Nîmes Métropole annonce le déploiement de l'appli **Kowaa** sur l'ensemble de son territoire. Cette solution **éco-solidaire** facilite le **don** et la **réutilisation** d'objets tout en soutenant l'action et la **solidarité** de proximité.

Un geste à double impact : **écologique et sociétal**.

En quelques clics, grâce à l'appli Kowaa, vous pouvez donner gracieusement des objets ou en récupérer en faisant un don libre dont le bénéfice ira au profit d'initiatives locales en lien avec l'éducation et la cohésion sociale. Ainsi, chaque don d'objet devient un geste éco-citoyen qui soutient le territoire.

Objectif ? Moins de déchets et un impact local concret.



Scannez-moi !



Comment participer ?

- Connectez-vous sur l'application Kowaa avec votre e-mail via le QR code,
- Proposez un objet en 4 secondes en faveur de la collecte de votre choix ou choisissez-en un à récupérer près de chez vous,
- Le premier à faire un don libre réserve l'objet et contacte le donneur.



NAISSANCES

Léna Maria FARROBA

née le 5 novembre 2025 à Nîmes

Adalina Barbara FILLOL

née le 9 novembre 2025 à Montpellier

Pédro Bilal Dujana COMAS

né le 10 novembre 2025 à Aubagne

Janine Marion Fanny CUILLÉ

née le 12 novembre 2025 à Nîmes



DÉCÈS

François RUIZ époux VILLARET

survenu à l'âge de 85 ans

le 31 octobre 2025 à Nîmes

Richard TROUPEL époux KIFFER

survenu à l'âge de 76 ans

le 12 novembre 2025 à Nîmes

Yves Jean-François PERROTTO

époux DOMMANGET

survenu à l'âge de 95 ans

le 20 novembre 2025 à Générac

- INFO CCAS - INSCRIPTION REPAS DE LA NOUVELLE ANNÉE

Le repas de la nouvelle année en faveur des administrés généracois de 70 ans et plus se déroulera le **VENDREDI 16 JANVIER 2026 à 12h** à la salle **Léopold Delmas**.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE entre le **1er** et le **12 décembre 2025**, **UNIQUEMENT** auprès du **CCAS**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CCAS :

☎ 04 49 29 59 36 ou 📧 ccas@generac.fr



NUMÉROS UTILES

Mairie de Générac

Place Franck Chesneau

Tél : 04 49 29 59 30

accueil@generac.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h30

le vendredi 9h-12h

URGENCES

- Samu : 15
- Gendarmerie Nationale : 17
- Pompiers : 18
- Police Municipale : 04 49 29 59 34
- Centre anti poison : 04 91 75 25 25
- Hôpital Caremeau : 04 66 68 68 68
- Numéro d'appel d'urgence : 112

Médecins de Générac

Cabinet des docteurs LOREAU-COURTHIAL
Nathalie, CHEVALLIER-CHABRAT Sophie et
ALEPÉE Quentin
30 bis, Avenue de Camargue
Tél : 04 66 01 39 92

Dépannages

- Eau & assainissement : 09 69 36 61 02
- Enedis dépannage 24h/24 :
09 72 67 50 30
- Urgence gaz : 0 800 47 33 33



Pharmacies de garde

DÉCEMBRE 2025

► 07

AIGUES-VIVES - 13, rue de la Poste



04 66 35 26 82

► 14

VERGÈZE - 21, chemin des 9 Ponts



04 66 73 71 00

► 21

GÉNÉRAC - 39, Grand-rue



04 66 01 30 76

► 25

SAINT LAURENT D'AIGOUZE -

20, rue Pierre Babinot



04 66 88 12 52

► 28

BEAUVOISIN - 13, rue du Temple



04 66 01 39 48

JANVIER 2026

► 01

GALLARGUES LE MONTUEUX -

5, rue des Aiguillons



04 66 35 01 73



Retrouvez toutes les
informations utiles sur
www.generac.fr



Suivez-nous sur les réseaux
sociaux
[@commune de Générac](https://www.facebook.com/commune.de.generac)

et sur l'application mobile
gratuite Comm'une Actu

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE